

*Compte-rendu du Conseil Communautaire
du 30 novembre 2009*

Date de convocation : 16 novembre 2009

Présents : Mesdames Annick LE NAOUR, Danielle FOSTIER, Anne-Marie CASTAGNET ; Messieurs Yannick JOUSSEAUME, Jean-Marie HATRON, Jean-Jacques GOULARD, Bernard DALLA LONGA, Jean-Pierre GASNAULT, Daniel VIDAL, Alain DIDIER, Jean-Marie REGIMON, Jean-Louis FAVEREAU, Eric SAURIN, Thierry LABORDE, Joël BOUDIGUE, Eric FELLET, Joël LE HOUARNER, Jacky MATIGNON, Robert ARMELLIN, Lucien KERGEFFROY, André MICHELOT, Laurent CADIC, Philippe MOUTE, Bernard BORDAS.

Présent suppléant : Mesdames Bernadette RUDY et Nelly RENAUDIN, Messieurs Jacky BRITTON et Claude BLANCHEREAU.

Excusés : Mesdemoiselles Marie-Claude JEAN et Patricia BROUSSE; Messieurs René BOUDIGUE, Jean NOUVEL et Michel TREJAUT.

Secrétaire de séance : Monsieur Joël LE HOUARNER.

Nombre de membres titulaires en exercice : 32

Nombre de membres présents : 28

Ordre du jour :

- Présentation du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale ; présence du Directeur, Monsieur Jean-Michel ARISTEGUI ;
- Présentation de la nouvelle convention ATESAT ; présence de Madame Véronique MIGUEL, Chef de la subdivision Territoriale du sud Gironde ;
- Tickets CESU : règlement des factures du Multi accueil ;
- Modification du règlement de fonctionnement du Multi accueil ;
- Signature d'une convention de mise à disposition de locaux avec Passerelle ;
- Décisions modificatives n° 4 et 5 ;
- Subvention Collège pour le Forum des métiers ;
- Subvention OMCL pour les « 24 heures du Swing » ;
- Création d'un Comité Technique pour l'OPAH Développement Durable ;
- Nomination d'un élu référent à la mise en place des règles d'Hygiène et de Sécurité ;
- Délibération pour la nomination des délégués de la Communauté de Communes au PAYS ;
- Salle de sports ;

- Questions diverses

Avant de commencer la réunion, le Président demande à l'assemblée de rajouter deux éléments à l'ordre du jour :

- Décision modificative n°6
- Signature d'une convention entre le SIRP CASSOUFER et la Communauté de Communes pour le prêt du bus de la CDC.

A l'unanimité, le Conseil accepte de rajouter ces points à l'ordre du jour.

Le Conseil Communautaire valide le Procès verbal du Conseil Communautaire du 12 octobre 2009 à l'unanimité.

PRESENTATION PAR MADAME VERONIQUE MIGUEL, CHEF DE LA SUBDIVISION TERRITORIALE DU SUD GIRONDE, DE LA NOUVELLE CONVENTION ATESAT

Madame Véronique MIGUEL, chef de la Subdivision territoriale du sud gironde au sein de la DDE, vient présenter aux délégués communautaires, la nouvelle convention ATESAT 2010/2012.

Le contexte est un redéploiement des missions de la DDE vers :

- une action recentrée sur les politiques prioritaires de l'État,
- la réorganisation des services de l'État dans le département,
- la mise en place de la DDTM : direction départementale des territoires et de la mer (fusion DDE, DDAF, bureau de l'environnement de la Préfecture).

La mission « Atesat » est un outil de la DDTM pour intervenir en conseil et en appui auprès des collectivités.

Pour la période 2010-2012, il est proposé d'orienter la mobilisation au titre de l'ATESAT comme suit :

- développer l'appui aux collectivités sur les enjeux d'aménagement durable, habitat, mixité sociale, risques, accessibilité, gestion des bâtiments publics, économie d'espace, qualité urbaine etcí
- rechercher une meilleure efficacité et une optimisation des moyens par une complémentarité d'intervention entre les services de la collectivité (activités courantes nécessitant proximité et réactivité) et ceux du réseau DDTM pour l'appui technique ;
- s'engager sur les pistes de progrès possibles en termes de mutualisation intercommunale (en s'appuyant notamment sur les expériences vécues dans d'autres départements)

En ce qui concerne le domaine du conseil en aménagement habitat, les nouvelles missions de la DDE consistent en une aide à la déclinaison des politiques nouvelles en matière de développement et d'aménagement durable pour des projets comme : les équipements publics, les aménagements d'espaces publics, l'amélioration des modes de déplacement ou les opérations d'urbanisme etcí

Dans le domaine de la voirie, les collectivités seront incitées à prévoir une programmation pluriannuelle de l'entretien sur l'ensemble d'un réseau à l'échelle intercommunale ou communale.

Par contre, une application stricte du décret du 27 septembre 2002 sera faite ; en effet, le suivi des travaux, la constatation du service fait et la gestion des marchés ne font pas partie de la mission de la DDE. Par contre, cette mission s'organisera sur plusieurs points :

- assistance sur la partie technique pour la préparation d'actes liés à l'exercice du pouvoir de police de circulation du maire
- formation à l'appropriation et l'utilisation du règlement de voirie et des autorisations de voirie
- conseil sur tout problème lié à l'exploitation de la route, à la répression des atteintes au domaine publicí

Les collectivités doivent aussi travailler sur les pistes de progrès possibles en terme de mutualisation intercommunale, sur les domaines traditionnels (voirie, ouvrages d'art) mais également pour répondre de façon économique et pragmatique à des exigences plus récentes (plan d'accessibilité, plans communaux de sauvegardeí).

La nouvelle convention et ses annexes devraient être envoyées à la CDC avant la fin de l'année.

PRESENTATION DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE DE LA REOLE

Monsieur Jean-Michel ARISTEGUI, Directeur du SAVS et Madame Sophie SAINT LAURENT, Directrice adjointe du SAVS viennent présenter ce service ayant pour vocation de contribuer à la réalisation de projets de vie de personnes adultes en situation de handicap.

Celui-ci est financé et agréé par le Conseil Général de la Gironde.

Il permet un accompagnement adapté, favorisant le maintien ou la restauration des liens sociaux de ces personnes et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Le SAVS est ouvert à 40 personnes (27 en CAT et 13 hors CAT) reconnues handicapées (peu importe le handicap). Les demandes d'admission sont adressées par les personnes elles-mêmes et les professionnels des services publics ou privés du territoire.

Le SAVS s'inscrit dans les missions générales et d'utilité sociale suivantes :

- donner à la personne les moyens d'acquies, de maintenir et de développer son autonomie sociale et professionnelle,
- écouter, conseiller, orienter, guider et soutenir la personne dans les actes de la vie quotidienne,
- favoriser la prise de conscience de son potentiel, de ses capacités, son épanouissement et son bien-être,
- soutenir les liens familiaux, amicaux et sociaux.

La mesure d'accompagnement social est adaptée à la personne :

- mesure d'accompagnement régulier
- mesure d'accompagnement ponctuel
- mesure d'accompagnement permettant le « maintien du lien »
- mesure d'accompagnement des travailleurs handicapés en milieu ordinaire.

Le service est ouvert toute l'année sauf le dimanche et les jours fériés durant lesquels ont été mises en place des astreintes pour gérer les urgences.

L'essentiel de leur action se situe sur les cantons de La Réole et de Monségur.

Monsieur MICHELOT demande si cela ne fait pas double emploi avec le CLIC. Le directeur lui indique que la prise en charge n'est pas la même que le CLIC, qu'elle est effectivement plus rapprochée du fait du nombre limité d'adhérents. De plus, il lui indique que c'est un partenaire essentiel du SAVS.

Les coordonnées du SAVS sont :

- adresse : 27 rue Armand Caduc 33190 LA REOLE
- téléphone : 09.64.01.81.68
- fax : 05.56.61.70.79
- portables : 06.12.09.45.54/06.12.09.46.11
- mail : savsdureolais@wanadoo.fr

TICKETS CESU ó MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI ACCUEIL

Eric SAURIN, vice président en charge de l'enfance et la jeunesse explique aux délégués communautaires que plusieurs familles du canton souhaitent régler les factures du multi accueil par le biais de chèques emplois services universels.

Il explique que l'adhésion au service est de 30 p pour les collectivités et qu'il n'y a pas de frais supplémentaires ensuite.

Il explique également qu'il convient donc de modifier le règlement intérieur du multi accueil afin de permettre à ces familles de bénéficier de ce mode de règlement.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ses membres présents :

De modifier le règlement de fonctionnement du multi accueil afin d'y intégrer un nouveau mode de règlement par le biais des tickets Chèques Emploi Service Universel.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion à l'organisme gérant les tickets CESU.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION PASSERELLE

Le Président explique au Conseil Communautaire que l'association Passerelle est à la recherche d'un lieu agréé par Jeunesse et Sport pour effectuer une activité théâtre les vendredis soirs.

Il propose donc que l'on mette à disposition une des salles du CLSH à leur disposition, sachant que le directeur du Point Rencontre Jeunes sera présent sur les lieux.

DECIDE à l'unanimité de ses membres présents :

d'établir une convention avec l'Association PASSERELLE afin de mettre à disposition une salle du centre de loisirs sans hébergement les vendredis soirs, pour leur atelier théâtre

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et à engager toutes les démarches nécessaires et utiles à l'exécution de cette convention

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'ACTIVITE 7-11 ANS DE L'ALSH AU POLE ENFANCE.

Entre
la Communauté de Communes du Monségurais, représentée par son Président, Monsieur Alain DIDIER
Et,
L'Association PASSERELLE, représentée par sa Présidente, Madame Maryse KLEIN
il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la Convention

La Communauté de Communes du Monségurais met à disposition de l'atelier Théâtre de l'association PASSERELLE, la salle d'activité des 7-11 ans de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement, situé 2 avenue Jean-Paul GLANET à MONSEGUR.

Article 2 : Durée de la Convention

La mise à disposition est conclue à titre gratuit pour une durée allant du 1^{er} décembre 2009 au 30 juin 2010 ; elle est renouvelable par tacite reconduction tous les ans. La Communauté de Communes du Monségurais se réserve le droit de mettre fin à la présente convention pour quelque raison que se soit en respectant un délai de préavis de 15 jours.

Les locaux seront occupés les vendredis soirs de 18 heures à 22 heures.

Article 3 : Nettoyage des locaux

Le nettoyage des locaux s'effectue par un agent de la Communauté de Communes du Monségurais. Néanmoins, l'association PASSERELLE s'engage à remettre à l'identique le bien faisant l'objet de cette mise à disposition.

Article 4 : Assurances

L'association PASSERELLE s'engage à prendre toutes les assurances nécessaires à la pratique de l'activité. Elle devra prendre connaissance des consignes générales de sécurité de l'établissement. Une reconnaissance pour prêt de clés pourra être signée.

Maryse KLEIN
Présidente Association
PASSERELLE

Alain DIDIER
Président de la Communauté de
Communes du Monségurais.

DECISIONS MODIFICATIVES N°4, 5 ET 6

1° **Vu** les statuts de la Communauté de Communauté du Monségurais créée le 15 décembre 2004;

DECIDE de virer les crédits suivants, afin de régler les attributions de compensations de 2009:

- *Dépenses de fonctionnement* **Compte 739111 - 020** : + 10 000 ₮
- *Dépenses de fonctionnement* **Compte 64131 ó 422** : - 10 000 ₮

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

2° **Vu** les statuts de la Communauté de Communauté du Monségurais créée le 15 décembre 2004;

DECIDE de virer les crédits suivants pour la voirie:

- *Dépenses d'investissement* **Compte 13913- 040 - 020** : + 3 205,53 ₮
- *Dépenses de fonctionnement* **Compte 777 ó 042 - 020** : + 3 205,53 ₮

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

3° **Vu** les statuts de la Communauté de Communauté du Monségurais créée le 15 décembre 2004;

DECIDE de virer les crédits suivants pour le règlement des factures du Pôle enfance:

- *Dépenses d'investissement* **Compte 2313 ó 10 ó 64** : + 20 000 ₮
- *Dépenses de fonctionnement* **Compte 2031 ó 411** : - 20 000 ₮

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

SUBVENTION AU COLLEGE POUR LE FORUM DES METIERS

Le Président fait lecture du courrier adressé à la CDC par la principale du collège, Madame RIGHI, dans lequel elle demande une participation de la CDC pour l'organisation du forum des métiers qui se tiendra au collège le 24 mars 2010.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de verser au collège une subvention d'un montant de 500 ₮, correspondant au forum des métiers organisé le 24 mars 2010.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

SUBVENTION A L'OMCL POUR LES 24 HEURES DU SWING

Le Président expose au Conseil Communautaire la demande de Monsieur Michel ROSTEIN, Président de l'OMCL concernant une demande d'aide pour financer l'organisation du Festival de Jazz « 24 heures du Swing », les 2,3 et 4 juillet 2010.

Plusieurs élus précisent qu'une subvention de 1 000 ₮ avait été versée à titre exceptionnelle à l'OMCL pour l'organisation des 20 ans des « 24 heures du Swing » en 2009.

Joël BOUDIGUE met en avant les résultats de la classe jazz et le travail effectué par l'OMCL. Le bilan est positif pour le canton et cela apporte beaucoup aux jeunes. Des ateliers vont être créés par l'OMCL pour les élèves ne faisant pas partie de la classe jazz.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de verser à l'OMCL, une subvention de 1 000 € pour l'aide au financement des « 24 heures du Swing ».

Pour : 18 Contre : 8 Abstention : 2

CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE POUR L'OPERATION D'AMELIORATION DE L'HABITAT DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Président expose au Conseil Communautaire qu'il faut nommer un référent de la Communauté de Communes du Monségurais auprès du SIPHEM pour l'O.P.A.H.D.D.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de nommer les délégués suivants :

- **Monsieur Alain DIDIER et Monsieur Jacky MATIGNON**

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

NOMINATION D'UN ELU REFERENT A LA MISE EN PLACE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

Le Président explique aux délégués que deux agents de la CDC ont été nommés ACMO (agent chargé d'assurer la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) et qu'ils ont suivi, auprès du C.N.F.P.T, la formation initiale obligatoire ; il s'agit de Mademoiselle Laure KUSZNIER et de Monsieur Jean-Michel DAUZATS.

Il est nécessaire maintenant qu'un élu, membre du Conseil Communautaire, soit leur référent.

Monsieur Joël LE HOUARNER se propose afin d'assurer ces fonctions.

NOMINATION DES DELEGUES AU PAYS

Le Président expose au Conseil Communautaire qu'un délégué communautaire désigné au Pays ne fait plus partie de la commune de CASTELMORON D'ALBRET et qu'il y a donc lieu de nommer un nouveau délégué :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de nommer Monsieur Serge AUCOIN, délégué de la commune de CASTELMORON D'ALBRET au PAYS.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

SALLE DE SPORTS

Le Président indique au Conseil qu'il a reçu des délégués de la section handball. Ces derniers sont venus afin de savoir où en est le projet de rénovation de la salle de sports, car cette dernière comporte de plus en plus de gouttières.

Il indique qu'il va réunir le comité de pilotage afin d'établir rapidement un cahier des charges.

Eric FELLETT précise qu'il y a de plus en plus de détérioration au gymnase et aux vestiaires du football : vitres, graffitis, vol d'une partie de la main courante, dégradation de la piscine.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Bernard BORDAS explique aux élus que sur le site de Gironde Numérique on peut savoir si la ligne téléphonique est éligible à l'ADSL ou pas. Il faut venir avec son numéro à la CDC afin de faire cette vérification.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23h00.